

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

COURRIER REÇU LE

10 NOV. 2021

ORLÉANS MÉTROPOLE



Métropole d'Orléans
5 Place du 6 Juin 1944

45000 ORLEANS

Bou, 08 Novembre 2021

PLUM en cours
Observations et demande de révision

Messieurs,

Je suis propriétaire d'une parcelle cadastrée AI 1235 d'une surface de 537 m² située au lieu dit « Le moutonnier » sur la commune de Mardié.

Je souhaiterais à moyen terme le vendre car il est source de plus d'ennuis que d'avantages, ce terrain est boisé et l'entretien est lourd à gérer et coûteux. A plusieurs reprises il m'a été dit que je ne pouvais rien en faire car ce bois était classé. De ce fait je me trouve piégé en ayant tous les inconvénients de gestion de patrimoine et ne pouvant en faire quoi que ce soit.

Je sollicite l'examen et la révision de cette parcelle AI 1235 et celle de mon voisin parcelle AI 1222 car nous ne serions pas opposés à mettre en commun ces deux parcelles pour une vente commune en terrain à bâtir. C'est le seul espace en bord de route qui reste non construit et qui nuit par la végétation aux voisins et à la commune.

Je me pose d'autres questions sur ce classement boisé :

- A quelle date cela a été formalisé ?
- Les constructions dans les parcelles voisines de la rue de la Fosse Longue AI 682 etc... sont-elles postérieures à cette date ?
- Ces dernières années il a été créé une rue Jacques Prévert et des constructions parcelles AI 966 à AI 973..... zone boisée sans que cela pose de problèmes majeurs alors que nous sommes dans la même zone boisée.
- Il ne faudrait pas que ce classement soit destiné uniquement à quelques propriétaires, pour une zone identique il devrait y avoir une même réglementation.

Nous vous remercions par avance de prendre en compte ces observations et de les porter au dossier du PLUM qui devrait être adopté dans les prochains mois.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sincères salutations.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

REC'D
MAY 20 1964
U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE